



CONTRAT DE PARTICIPATION À L'EURO PIQUE-NIQUE

Entre :

Domaine :

Représenté par :

Adresse postale :

Adresse mail :

Site internet :

Et :

Association pour la Promotion des Vins et Spiritueux en Amérique du Nord (APVSA)

Adresse : 65 rue Saint Paul O. Suite 304, H2Y 3S5, Montreal, Quebec.

Préambule :

L'APVSA organise l'Euro Pique-nique, l'occasion pour les vigneron français d'accueillir à domicile des acheteurs nord-américains autour d'un pique-nique, afin de promouvoir leurs vins, d'élargir leur présence sur le marché et de signer des ententes d'importations et de distribution.

1. Objet

Le présent contrat définit les termes de la participation du Vigneron à l'Euro Pique-Nique.

2. Engagement du Vigneron

Le Vigneron s'engage à :

* Accueillir les importateurs, distributeurs et agents commerciaux de confiance des zones géographiques préalablement ciblées entre les deux parties Vignerons et Acheteurs des USA, du Mexique et du Canada.

* Participer activement à l'Euro Pique-Nique durant une année. (important : la principale période de passage des acheteurs est fixée entre les mois de janvier et de juin.

3. Services de l'APVSA

L'APVSA s'engage à :

* Assurer la vérification du crédit des acheteurs.

* Prendre en charge la logistique liée à l'hébergement des acheteurs.

* Planifier et gérer les rendez-vous : chez le vigneron, par téléphone, ou en Visio-conférence.

* Les expéditions des échantillons (si besoin) sont coordonnées par APVSA et Vignoble export.

4. Frais de Participation

* 250€ pour couvrir les frais d'organisation : recrutement des acheteurs, planification des rendez-vous, conseils et promotion du vigneron. (Facture ci-joint)

5. Paiement

Le Vigneron s'engage à régler les frais de participation dans les 15 jours suivant l'inscription.

7. Signature

Fait à _____, le. ___/___/_____

Signature du Vigneron :

Signature de l'APVSA :